

PROCES-VERBAL

**Réunion du Comité syndical du
21 avril 2022
En visio conférence et en
présentiel depuis Annemasse
Agglomération**

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND - Mme Annick GROSROYAT, suppléante de M. Patrice DUNAND – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Jacques DEBOUT, suppléant de Mme Muriel BENIER

– **Thonon Agglomération**

– M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Claire CHUINARD – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER - M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. François DEVILLE

– **Annemasse Agglomération**

M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT Communauté de Communes du Genevois - M. Christian AEBISCHER, suppléant de Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

- **Communauté de communes du Genevois**

M. Florent BENOIT - M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES - M. Laurent DUPAIN, suppléant de M. Julien BOUCHET - Mme Carole VINCENT, donne pouvoir à M. Florent BENOIT

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Marin GAILLARD – M. Jean-Claude GEORGET

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

Mme Nadine PERINET - M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

– **Communauté de Communes Faucigny-Glières**

M. Stéphane VALLI

– **Communauté de communes du Pays Bellegardien**

M. Benjamin VIBERT - M. Régis PETIT – Madame Catherine BRUN

Excusés : M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP - Mme Aurélie CHARILLON – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean-Luc SOULAT – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude GEORGET – M. Yves BROISIN – Mme Catherine BRUN

Madame Virginie DUBY MULLER, Député et conseillère départementale, assiste, sans voix délibérative, à la séance en tant que représentante du Département de la Haute-Savoie.

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. ADMINISTRATION GENERALE	3
POINT N°1 – ELECTION DU 6 ^{EME} VICE-PRESIDENT DU BUREAU	3
III. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX ...	3
POINT N°1 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL DU 24 MARS 2022	5
POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT.....	5
IV. GRAND GENEVE ET TRANSITION ECOLOGIQUE	5
POINT N°1 – SUITES DE L'ASSEMBLEE DU GLCT GRAND GENEVE DU 07 AVRIL 2022	5
• Charte grand geneve en transition : adoption par le comite syndical.....	5
• Assises europeennes de la transition energetique 2022 : information	7
POINT N°2 – DEMARCHE DE CONCERTATION ET DE SENSIBILISATION.....	10
• Enquete citoyenne.....	10
• Presentation de la fresque du climat.....	11
POINT N°3 – PROJET D'AGGLOMERATION N°3 : ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION PAQUET DE MESURES MODES DOUX PA3	13
V. RESSOURCES HUMAINES	15
POINT N°1 : DECES D'UN AGENT DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS - VERSEMENT DU CAPITAL DECES	15
VI. DIVERS	16

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Alain LETESSIER est désigné secrétaire de séance

II. ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°1 – ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT DU BUREAU

Monsieur le Président Christian DUPESSEY informe l'Assemblée que Madame Catherine BRUN a récemment présenté sa démission au poste de Vice-présidente du Pôle métropolitain. Cette décision est liée à une évolution de ses fonctions au sein de la CC du Pays Bellegardien. Cette décision est établie en plein accord avec Monsieur le Président de la CC du Pays Bellegardien, Patrick PERREARD, avec Monsieur Régis PETIT, Maire de Valserhône, Vice-président de la CC du Pays Bellegardien et avec Monsieur Benjamin VIBERT, Adjoint au Maire de Valserhône et Conseiller communautaire du Pays bellegardien.

Monsieur Christian DUPESSEY remercie Catherine BRUN pour son engagement au sein du Bureau du Pôle métropolitain depuis le début de ce mandat, notamment pour le travail accompli pour la préparation de la feuille de route politique 2020-2026 et pour la préparation et d'adoption récente du Schéma métropolitain de l'Habitat. Cette démission amène ainsi à devoir compléter le Bureau du Pôle métropolitain. Le Comité syndical doit procéder à l'élection d'un nouveau Vice-président, puis d'un nouveau membre du Bureau, parmi les délégués de la CC du Pays Bellegardien au sein du Comité syndical du Pôle métropolitain.

Madame Catherine BRUN remercie le Président et l'ensemble des délégués du Comité syndical pour la confiance accordée depuis le début de ce mandat. Sa démission de la fonction de Vice-présidente du Pôle métropolitain est liée à la réorganisation des délégations au sein de la CC Pays Bellegardien. Depuis quelques semaines, elle est devenue Vice-présidente en charge des Finances et de l'Economie ce qui suppose une plus forte implication au sein de la Communauté de Communes. Compte-tenu de l'intérêt et de l'importance accordée aux travaux du Pôle métropolitain, elle a souhaité rester déléguée au Comité syndical.

Aussi, à la demande de Monsieur Patrick PERREARD et en pleine accord avec Monsieur Régis PETIT et Benjamin VIBERT, elle propose que Monsieur Benjamin VIBERT puisse se présenter à la fonction de Vice-président du Pôle métropolitain et que Monsieur Régis PETIT puisse faire son entrée dans le Bureau.

Monsieur Christian DUPESSEY remercie Madame Catherine BRUN de ses propos. Il indique à l'Assemblée que cette proposition a fait l'objet d'échanges préalables avec lui, Monsieur le Premier Vice-président Vincent SCATTOLIN et les élus du Pays bellegardien. Il est nécessaire procéder à deux élections formelles.

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français et notamment l'article 10 qui fixe les modalités de composition d'élection et de fonctionnement du Bureau ;

Vu la délibération du Comité syndical n° CS2020-23 du 10 septembre 2020 relative à l'élection des Vice-présidents et des membres du Bureau du Pôle métropolitain désignant au poste de 6^{ème} Vice-présidente, Madame Catherine BRUN, déléguée de la Communauté de communes du Pays Bellegardien ;

Vu la lettre de démission de son poste de Vice-présidente remise par Madame Catherine BRUN le 08 avril 2021 à Monsieur le Président du Pôle métropolitain ;

Aussi, suite à la démission de Madame la 6^{ème} Vice-présidente, il convient de procéder à son remplacement et d'élire un nouveau Vice-Président qui représentera la Communauté de communes du Pays Bellegardien.

Avant de procéder à l'élection, Monsieur le Président rappelle que le Pôle métropolitain du Genevois français est soumis, en vertu des articles L. 5731-3 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la partie consacrée à la coopération locale du même code. Ainsi, par le jeu de ce renvoi, l'élection des vice-présidents du Pôle métropolitain et des autres membres du Bureau relève de l'application des dispositions des articles L. 5211-2, L. 2122-7-1 et L. 2122-7 du CGCT;

Il en résulte que chaque Vice-président et, éventuellement, autre membre du bureau est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.

Candidat : M. Benjamin VIBERT

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Messieurs Gabriel DOUBLET et Jean-Luc SOULAT.

Il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44

Nombre de délégués présents : 30

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de suffrages exprimés : 33

Blanc : 0

Nul : 0

M. Benjamin VIBERT : 33

Monsieur Benjamin VIBERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 6^{ème} Vice-Président du Pôle métropolitain du Genevois français.

Monsieur Christian DUPESSEY félicite Monsieur VIBERT pour son élection. Il lui proposera de conserver la même délégation thématique, celle relative à l'Habitat. C'est une question centrale pour notre territoire et un enjeu fort de notre démarche Inter-SCOT.

POINT N°2 – ELECTION DU 15^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français et notamment l'article 10 qui fixe les modalités de composition d'élection et de fonctionnement du Bureau ;

Vu la délibération du Comité syndical n° CS2020-23 du 10 septembre relative à l'élection des Vice-présidents et des membres du Bureau du Pôle métropolitain désignant au poste de 6^{ème} Vice-présidente, Madame Catherine BRUN, déléguée de la Communauté de communes du Pays Bellegardien ;

Vu la lettre de démission de son poste de Vice-présidente remise par Madame Catherine BRUN le 08 avril 2021 à Monsieur le Président du Pôle métropolitain ;

Aussi, suite à la démission de la 6^{ème} Vice-présidente Madame Catherine BRUN, Monsieur Benjamin VIBERT, 15^{ème} membre du Bureau s'est porté candidat au poste de 6^{ème} Vice-président et a été élu lors de la présente séance.

Par conséquent, il convient de procéder à son remplacement et d'élire un nouveau 15^{ème} membre du Bureau qui représentera la Communauté de communes du Pays Bellegardien.

Avant de procéder à l'élection, Monsieur le Président rappelle que le Pôle métropolitain du Genevois français est soumis, en vertu des articles L. 5731-3 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la partie consacrée à la coopération locale du même code. Ainsi, par le jeu de ce renvoi, l'élection des vice-présidents du Pôle métropolitain et des autres membres du Bureau relève de l'application des dispositions des articles L. 5211-2, L. 2122-7-1 et L. 2122-7 du CGCT;

Il en résulte que chaque Vice-président et, éventuellement, autre membre du bureau est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ELECTION DU 15^{ème} MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.

Candidat : M. Régis PETIT

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Messieurs Gabriel DOUBLET et Jean-Luc SOULAT.

Il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44

Nombre de délégués présents : 30

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de suffrages exprimés : 33

Blanc : 0

Nul : 0

M. Régis PETIT : 33

Monsieur Régis PETIT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 15^{ème} membre du Bureau du Pôle métropolitain du Genevois français.

Monsieur Christian DUPESSEY félicite Monsieur Régis PETIT pour son élection. Il salue également son retour au sein du Bureau du Pôle métropolitain, lui qui compte parmi les élus fondateurs de l'ARC syndicat mixte et du Pôle métropolitain.

III. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX

POINT N°1 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL DU 24 MARS 2022

Le compte-rendu du Comité syndical du 24 mars est approuvé.

POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président indique que les principaux points abordés lors de la précédente réunion du Bureau sont traités dans l'ordre du jour de la présente séance.

IV. GRAND GENEVE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

POINT N°1 – SUITES DE L'ASSEMBLEE DU GLCT GRAND GENEVE DU 07 AVRIL 2022

Monsieur Christian DUPESSEY rappelle que le 7 avril dernier, l'Assemblée du GLCT Grand Genève s'est réunie et a pu travailler et échanger sur le projet de Charte Grand Genève en Transition. La Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie ont demandé, lors de cette séance, à reporter le vote de cette charte estimant avoir besoin d'un temps de travail supplémentaire. Le Président du GLCT a accepté cette proposition, la Charte devant être initialement validée le 07 avril et signée lors des Assises Européennes de la Transition Energétique. Monsieur Antonio HODGERS a néanmoins demandé à pouvoir valider cette Charte lors de l'Assemblée du GLCT Grand Genève du mois de juin afin de pouvoir la signer en septembre 2022.

Monsieur Christian DUPESSEY constate qu'un important travail de coordination et de préparation a été réalisé avec les élus du Pôle métropolitain, des intercommunalités membres et l'ensemble des équipes. La version de la Charte qui était soumise à l'Assemblée du GLCT du 07 avril intègre les remarques et observations des intercommunalités et donc du Pôle métropolitain. De nombreuses réunions ont été conduites depuis le mois de novembre dernier. Aussi, afin de marquer une étape, Monsieur Christian DUPESSEY propose, suite aux diverses réunions de travail menée par les délégués du Comité syndical, de soumettre la version actuelle de la charte à l'approbation du Comité syndical de ce jour.

- **Charte Grand Genève en transition : adoption par le Comité syndical**

Les membres du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève ont décidé en 2019 de faire de la transition écologique le fil directeur de la révision du Projet de Territoire à l'échelle de notre bassin de vie transfrontalier et de l'action du GLCT.

Dans le cadre du projet Interreg « PACTE (Programme d'Actions Concerté pour la Transition Ecologique du Grand Genève), dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Canton de Genève en sont les chefs de file, les membres du GLCT Grand Genève ont conjointement contribué à la rédaction d'une charte d'engagement politique avant d'élaborer un plan d'actions opérationnel plus précis. Les membres du GLCT Grand Genève souhaitent ainsi donner une impulsion, une vision, un projet pour engager la transition écologique du Grand Genève.

Depuis septembre 2020, cette charte a été alimentée par divers séminaires thématiques (notamment mobilité, économie, aménagement) et sa rédaction formelle a fait l'objet de nombreuses réunions politiques et techniques, supervisées par le Bureau du GLCT. Au fil de ces échanges nourris, différentes versions ont été rédigées et amendées, pour tenir compte des remarques et contributions de chacun des membres du GLCT Grand Genève, dont le Pôle métropolitain qui a organisé son propre processus de discussion interne. Plusieurs réunions ont ainsi été organisées entre novembre et avril : réunions du Bureau élargi aux élus de la Conférence Transition écologique et du Bureau ; réunion privée du Comité syndical (24 février).

Ces dernières semaines, après consultation par courrier des membres du Grand Genève (février) et conformément à la demande du Bureau du GLCT (3 mars), le projet de charte a été largement remanié par le comité de rédaction (9 et 23 mars) et les élus franco-valdo-genevois du Groupe de Travail Transfrontalier transition écologique (17 mars). Soumise à l'Assemblée du 7 avril dernier, la nouvelle version du texte tient compte des lignes directrices validées en Bureau du GLCT : son contenu a été reconfiguré et un préambule a été ajouté pour rappeler qu'il s'agit d'une charte d'intention politique, non réglementaire et non opposable juridiquement, applicable au bassin de vie du Grand Genève uniquement.

Cette version conserve 10 objectifs stratégiques, décrits chacun par des enjeux et des objectifs cibles :

1. Atteindre la neutralité carbone sur le territoire du Grand Genève
2. Réduire l'impact environnemental de la société du Grand Genève pour respecter les limites planétaires
3. Préserver et régénérer la biodiversité locale
4. Préserver l'intégrité du réseau hydrographique et des ressources en eau
5. Préserver et améliorer la qualité des sols et des ressources du sous-sol
6. Améliorer et garantir la qualité de l'air et l'ambiance sonore du Grand Genève
7. Favoriser la bonne santé de tous les habitants du territoire
8. Entretenir les conditions d'épanouissement de toute la population
9. Assurer les conditions d'équité et d'inclusion de tous les habitants du Grand Genève
10. Contribuer à l'amélioration du bien-être de la population mondiale

Considérant que cette version du texte :

- est conforme au cadre législatif français,
- traduit l'ambition de transition écologique du territoire du Grand Genève,
- est issue d'un large processus de consultation transfrontalier, et entre le Pôle métropolitain et ses intercommunalités membres,
- intègre les remarques et propositions formulées par les élus du Pôle métropolitain du Genevois français pour le compte de ses intercommunalités membres,

Considérant que la version de la Charte, ci-annexée à la présente délibération, est encore susceptible de quelques adaptations en vue de sa signature d'ici la fin du mois de septembre mais constitue désormais un document socle,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** cette version de la Charte du Grand Genève en transition, ci-annexée à la présente délibération ;
- **INVITE** Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les Vice-présidents du Pôle métropolitain du Genevois français à poursuivre les travaux ou démarches utiles dans le cadre du partenariat du Grand Genève afin d'aboutir à la signature de cette Charte dans le courant de l'année 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents et pièces administratives afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Denis LINGLIN n'a pas voulu ouvrir le débat préalablement mais il s'interroge sur le scénario énergétique et sur les choix des types d'énergie permettant d'atteindre la neutralité carbone dans un territoire dynamique comme celui du Grand Genève. Monsieur Christian DUPESSEY explique que cet objectif devra effectivement être décliné dans un plan d'actions. C'est bien tout l'enjeu de la déclinaison territoriale des Accords de Paris. Ces grands défis sont ceux auxquels nous sommes tous confrontés et qui imposent de nombreux choix politiques.

Monsieur Gabriel DOUBLET regrette que la Charte ne puisse pas être signée dans le cadre des Assises Européennes de la Transition Energétique par les huit partenaires. Cet événement de portée européenne, régionale et qui mobilise l'ensemble de notre territoire était vraiment adapté à ce type d'engagement. Une rencontre était prévue entre Martial SADDIER, Président du Département de la Haute-Savoie et du Président du GLCT Grand Genève, Antonio HODGERS pour résoudre et lever les réserves émises par le Monsieur le Président du Conseil départemental. Il souhaite savoir si cette réunion a eu lieu.

Monsieur Christian DUPESSEY explique que cette réunion ne semble pas avoir eu lieu.

Madame Virginie DUBY MULLER confirme que cette rencontre n'a pas encore eu lieu. Elle souhaite que les délais de report accordés pour l'approbation et la signature de la Charte soient utiles et permette de lever les incertitudes et incompréhensions.

Monsieur Vincent SCATTOLIN rappelle que la Charte a fait l'objet de multiples réunions entre les différents partenaires. Il explique que les élus des EPCI membres du Pôle métropolitain ont effectué un véritable travail de simplification de ce document le rendant plus politique. Cette charte a pour vocation d'inscrire notre bassin de vie transfrontalier dans une trajectoire zéro carbone, mobiliser notre territoire et nos différents partenaires pour faire du Grand Genève un territoire exemplaire dans les réponses apportées face aux défis au changement climatique et de la transition écologique. Elle revêt un intérêt capital pour le Grand Genève, le Pôle métropolitain du Genevois français et ses intercommunalités membres. Elle constitue la base, une étape vers l'élaboration d'un programme d'actions. Ainsi, il s'agit d'un document orienté vers l'action.

Monsieur Christian DUPESSEY partage les propos de Monsieur Vincent SCATTOLIN et confirme que les problématiques liées à la transition écologique doivent être abordées sous l'angle transfrontalier, à l'échelle de notre bassin de vie.

Monsieur Christian DUPESSEY remercie l'ensemble des élus du Pôle métropolitain pour ce vote. Il salue le travail réalisé par le Vice-président Sébastien Javogues et l'ensemble des élus du Pôle métropolitain et des intercommunalités membres.

- **Assises européennes de la Transition énergétique 2022 : information**

Monsieur Christian DUPESSEY rappelle qu'une conférence de presse s'est tenue le 29 mars dernier pour présenter le programme des Assises Européennes de la Transition Energétique (AETE) pour le IN du 31 mai au 02 juin et pour le OFF du 10 mai à la mi-juin.. Monsieur HODGERS, Madame LUISIER BRODARD ont également pris la parole en présence de 8 médias (Léman Bleu, Virgin, Dauphiné Libéré, Fédération des entreprises romandes, SEZAME.ORG, Radio cité, Tribune de Genève, le Messenger). Une trentaine de retombées presse ont été comptabilisées. Depuis l'ouverture des inscriptions, nous comptabilisons 300 inscriptions (entrées payantes et gratuites).

- **Programmes de l'édition 2022**

Monsieur Vincent SCATTOLIN présente le programme de l'édition 2022 et rappelle qu'il s'articule autour de plénières, d'ateliers, de visites de sites, du carrefour des métiers et du village de la transition énergétique.

- a. Les plénières**

Il indique que le programme des plénières est en cours de finalisation. La plupart des intervenants pressentis initialement ont confirmé leur participation fin mai. Au total, 17 plénières rythmeront ces 3 jours :

- Le mardi 31 mai – « Du global au local : tous impliqués, tous responsables »**

Aux côtés des co-organisateur et en présence de la Directrice Générale de l'ONU et d'économistes, cette 1ère journée mettra à l'honneur les contextes internationaux et nationaux où les divers plans de relance doivent tenir compte de l'exigence écologique. A une échelle plus locale, Régions, métropoles et communes rurales venues de divers pays européens illustreront comment la logique « moins pour plus » se décline dans les territoires du quotidien.

- Le mercredi 1er juin – « Changement de comportements : clés de lecture et leviers »**

La deuxième journée débutera par une analyse des changements de comportements individuels et collectifs nécessaires pour réduire notre gourmandise d'énergie : elle réunira des spécialistes des neurosciences, tel que Sébastien Bohler, auteur de « le bug humain », mais aussi des influenceurs et des publicitaires, qui ont tous en commun de vouloir « comprendre notre cerveau pour mieux le manipuler... pour le meilleur ou pour le pire ». L'après-midi se poursuivra avec des aspects plus techniques sur les solutions de production et de distribution de l'énergie, mais aussi autour des questions de préservation des espaces et du foncier en lien avec les enjeux de sobriété énergétique.

- Le jeudi 2 juin – « Le temps de l'engagement »**

La 3ème journée s'ouvrira sur la mise à l'honneur des collectivités particulièrement engagées.

Elle se poursuivra par un débat très attendu autour des acteurs de la finance durable, coconstruit avec Sustainable Finance Geneva ainsi que la confrontation des tous récents scénarios de transition énergétiques proposés en France. L'après-midi se conclura sur deux domaines majeurs dans lesquels la sobriété constitue un enjeu fort : le numérique et la rénovation énergétique.

Il rappelle que le programme complet est disponible sur le site internet des Assises: <https://assises-energie.org/>

b. Les ateliers

Monsieur Vincent SCATTOLIN explique que des ateliers ont également été reprogrammés dans leur intégralité. Ainsi, 114 ateliers se succéderont pendant les trois jours des Assises IN. Lors de la sélection des ateliers, une attention particulière a été portée sur la représentation des territoires ainsi que sur la diversité des thématiques abordées (accompagnement au changement, urbanisme, bâtiment, déchets, énergie renouvelables, habitat, numérique, qualité de l'air...)

c. Les visites

Par ailleurs, six visites sont inscrites au programme, à savoir :

- Green Gas (Viry) : méthanisation agricole
- Réseau d'énergie (Ferney-Voltaire / Prévessin-Moëns) : chaleur fatale et smart grid
- ZAC Etoile (Annemasse) : aménagement durable / mobilité
- ZIBAY ECOPARC (Bois de Bay) : écologie industrielle / économie circulaire
- Quartier de l'Etang (Vernier) : éco-quartier
- Génilac (Genève, station du Vengeron) : hydrothermie

d. Le carrefour des métiers

Enfin, l'édition 2022 du carrefour des métiers promet un programme dense et de qualité. Il permettra aux jeunes de 14 à 17 ans, aux jeunes diplômés, aux salariés en reconversion et aux demandeurs d'emploi d'avoir une vision précise des métiers, de l'emploi et des formations dans 4 grands domaines de la transition énergétique : habitat durable, mobilité / transports, numérique et économie circulaire / nouvelles énergies.

Des parcours ont été conçus pour optimiser la venue des élèves et la jauge possible. Dans ce sens, 1'300 élèves sont attendus. Aussi, 8 ateliers à destination des professionnels se dérouleront le mardi 31.05 avec pour but d'analyser l'évolution des métiers et les besoins en compétences.

Monsieur Vincent SCATTOLIN ajoute que près de 70 partenaires contribueront à la réussite du programme du Carrefour et cite en exemple :

- **Les centres de formations, hautes écoles, universités**
UNIGE, HES-SO, USMB, CMQCD, UNIL, CNFPT Les organismes dédiés à l'orientation, promotion métiers, emploi : Cité Métiers GG, Ge@works, CdE USMB, Pôle Emploi, TGG, AFT
- **Les acteurs publics**
cantons de Genève, Vaud, District Nyon, CD01 et 74, Région AURA, Pôle Métropolitain
- **Les pôles d'entreprises, clusters, experts et entreprises**
Plateforme Archparc Nomads, InnoVales, Cluster Eau, Bike4smartcity, collectif ZIBAY, MACO, Green GT, TPG, SIG, Smartgrids ...

3. Le OFF des Assises

En parallèle, il rappelle que l'appel à manifestation d'intérêts est toujours en ligne sur le site grand-geneve-en-transition.org. Il restera ouvert jusqu'à la fin du mois d'avril.

A ce jour, nous enregistrons d'ores et déjà 70 événements. L'objectif étant d'atteindre au minimum le nombre d'animations de 2018 à savoir : 80 événements sur tout le territoire du Grand Genève.

Aussi, le lancement officiel du OFF aura lieu le 10 mai, au Complexe Martin Luther King, Annemasse (18h – 20h30) lors d'une soirée spectacle théâtre d'improvisation.

Cette soirée, en présence des élus et de la presse, est à destination des acteurs du territoire, principalement les proposant des animations du OFF. Entre 100 et 150 personnes sont attendues.

Un déroulé plus précis de cette soirée sera proposé ultérieurement.

4. Village de la Transition énergétique

Monsieur Vincent SCATTOLIN précise que plus de 20 partenaires seront présents sur le Village de la Transition Énergétique. Des temps forts et des animations auront lieu tout le long de ces trois jours : pitch, signatures de convention, accueil des élèves du carrefour des métiers...

Pour rappel, le stand Grand Genève en Transition mettra en avant le concept des jumeaux climatiques et l'évolution des données climatiques du Grand Genève en suivant un des scénarios présentés par les récents rapports du GIEC. Ce stand permettra aussi de mettre en avant les actions des collectivités (projets de territoire) pour lutter contre le réchauffement climatique ainsi que des actions citoyennes et des témoignages d'acteurs locaux.

Stand du Pôle métropolitain du Genevois français et de ses partenaires Enedis, SYANE, SIEA.

Un fil rouge "de la Nuit vers le Jour" autour de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables locales. Un stand découpé en deux zones : l'une sur la nuit autour de la sobriété énergétique en lien avec l'extinction de l'éclairage public et avec la trame noire transfrontalière ; l'autre sur le jour, ses énergies solaires et autre mix énergétique ainsi que sur les données énergie - identification et faisabilité - à l'usage de l'aide à la décision des collectivités.

Le premier Vice-président rappelle que cette édition des Assises s'articule à nouveau autour de nombreuses collaborations. Il cite en exemple l'ADEME, La Poste, le Syane, ENEDIS, le SIEA, la French Techn in the Alpes ou encore GRT Gaz.

5. Communication

Monsieur Vincent SCATTOLIN rappelle le rôle capital des intercommunalités en matière de relais d'informations. A cet effet, les EPCI dispose d'un kit de communication Il ajoute que la communication à travers des newsletters, les réseaux sociaux ainsi que les partenariats médias est active et renforcée depuis le 29.03.22.

6. Participation aux Assises

Monsieur Christian DUPESSEY précise que le pôle métropolitain dispose d'un nombre d'invitations défini par convention en contrepartie de sa participation financière.

Dans ce cadre, il a été convenu que les membres du Comité Syndical disposeront d'une invitation à participer aux Assises, de préférence la journée du mercredi 1^{er} juin. Un courriel sera envoyé prochainement avec les codes d'inscription.

Cette journée a été présélectionnée de part la richesse des plénières cette matinée, ainsi que les temps forts programmés à ce jour, ainsi que la participation au dîner de gala qui a lieu le soir même.

Si le membre titulaire n'est pas disponible, il est entendu que l'invitation est transférable au membre supplément.

7. Ressources humaines

Monsieur le Président indique que les Assises sont également une opportunité pour les équipes de bénéficier d'un temps d'échange et de formation en contrepartie d'un appui logistique qu'elles apportent sur site lors de l'événement. La mobilisation des ressources humaines est essentielle à la réussite de cet événement transfrontalier majeur dans le Grand Genève.

Ainsi, il est proposé que les personnes puissent assister à une partie du programme en échange d'un soutien opérationnel sur une ou plusieurs journées du 31.05 au 02.05 (contrôle de badges, accès sessions, accueil des orateurs, tenue du vestiaire...).

8. Soirée du mercredi soir, soirée de Gala

Monsieur Vincent SCATTOLIN conclue ce point d'information ta tenue de la soirée de gala pour laquelle les partenaires Nomads Fondation, Green GT, Migros, SIG et LARAG effectueront le lancement mondial du projet GoH ! La thématique tournera donc autour de l'eau. Le concept est en cours de finalisation.

Monsieur Christian DUPESSEY espère que les 8 partenaires du GLCT Grand Genève seront bien présents lors de cet évènement et pense plus particulièrement au questionnement, semble-t-il exprimé ou entendu, autour de la participation de la Région et du Département de la Haute-Savoie.

Monsieur Christian AEBISCHER indique qu'une convention avec le Syane est en cours de rédaction pour poursuivre, au-delà des Assises les collaborations avec le Pôle métropolitain.

Monsieur Patrick ANTOINE souhaite vérifier que le Pôle métropolitain communique bien auprès des communes et de tous les conseillers municipaux.

Monsieur Frédéric BESSAT confirme que des kits de communication ont été mis en place mais il est important que les EPCI effectuent un relais de communication auprès des communes. Madame Laetitia PICARD confirme les propos précédents et insiste également sur l'impact de la communication réalisée directement par les EPCI du Pôle métropolitain et les communes.

POINT N°2 – DEMARCHE DE CONCERTATION ET DE SENSIBILISATION

• Enquête citoyenne

Monsieur Gabriel DOUBLET explique que « *Demain, c'est aujourd'hui ?* » est une enquête citoyenne conjointement pilotée entre le service Concertation du Canton de Genève du Département du territoire (DT) avec le Grand Genève. Elle sera diffusée entre mai et fin octobre 2022.

Il ajoute qu'à travers cette enquête "*Demain, c'est aujourd'hui ?*", le canton de Genève et le Grand Genève s'unissent pour la transition écologique et la participation citoyenne. Cette enquête veut mobiliser et impliquer la population pour se reconnaître en tant que "*citoyens en transition*". Elle souhaite refléter au mieux la population du Grand Genève en touchant le plus grand nombre de contextes sociaux, géographiques, culturels et économiques.

Que sommes-nous prêts à faire pour le climat, de notre consommation en passant par notre façon de nous déplacer ou de nous ressourcer ? Quels sont les projets dans lesquels nous voulons nous engager ? Mais aussi, quels sont les axes sur lesquels nous avons besoin de plus de soutien ?

Cette enquête s'inscrit dans le cadre des démarches de Grand Genève et Genève en transition afin d'être un outil de mobilisation citoyenne pour la Vision Territoriale Transfrontalière (VTT), le Plan Climat Cantonal et autres actions.

Il revient sur les objectifs de « *Demain c'est aujourd'hui ?* » :

- **Mobiliser et impliquer** : c'est un moyen pour faire connaître Genève et Grand-Genève en transition. C'est aussi le premier pas pour faire émerger une nouvelle communauté de "*citoyens en transition*".
- **Toucher une diversité de publics** : aller au-delà des convaincus pour sonder une population plus large, diverse socialement, économiquement et géographiquement.
- **Diagnostiquer**
 - a. **pour préparer les futures démarches de concertation** : évaluer les engagements de la population, participer à la cartographie des acteurs
 - b. **en appuie aux démarches** PACTE, Vision Territoriale Transfrontalière (VTT), Plan Climat Cantonal : prioriser et approfondir les axes : quels sont les thématiques qui suscitent le plus d'adhésion

Il présente les principes de « *Demain c'est aujourd'hui ?* » :

1. On ne sélectionne pas les répondants, cela se fait sur base volontaire
2. On permet l'accès au plus grand nombre
3. On mesure les distances entre les priorités et les engagements
4. On crée un lien avec nos événements pour débattre des résultats
5. On valorise les savoirs citoyens
6. On met en lien et en action
7. On valorise la participation

Il ajoute que les résultats de « *Demain, c'est aujourd'hui ?* » doivent alimenter

- Un diagnostic critique (comment les habitants du Grand Genève situent leurs actions vis-à-vis de l'urgence climatique)
- Les priorités d'actions souhaitées par les habitants pour le Grand Genève (thématiques)
- Le niveau d'adhésion des habitants à des propositions d'actions issues de processus citoyen (Forum citoyen, Convention Citoyenne) ou de démarches (Plan climat, Genève 2050)

Enfin, il explique que la stratégie de diffusion se déclinera en plusieurs phases s'étalant de mai à octobre

- Le lancement doit être institutionnel mais le portage et le relai se font par les événements du territoire avec notamment EXPLORE mai et juin 2022 et le OFF des Assises
- Des partenariats à construire avec la presse régionale et événements tiers
- Une forte communication digitale

- **Présentation de la Fresque du climat**

Monsieur Christian DUPESSEY rappelle que la transition écologique constitue le fil conducteur de la feuille de route politique et la fresque du climat fait partie des principales actions programmée dans le cadre du mandat en cours. Il y a un lien direct entre la Charte Grand Genève en Transition, les Assises Européennes de la Transition écologique

Il ajoute que dans le cadre de la démarche Grand Genève en transition visant à accélérer la transition écologique sur notre territoire, tous les acteurs sont amenés à adopter une nouvelle trajectoire, celle de la neutralité carbone en 2050 et pour cela, il est essentiel d'accompagner et d'outiller les élus du Genevois français pour qu'ils puissent être mieux informés des enjeux climatiques et des actions à mener à leurs échelles.

Madame Laure FABIANI précise que cette fresque du climat est à destination de tous les conseillers municipaux du Genevois français. Elle précise que les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique nécessitent que l'ensemble des acteurs du territoire - élus de toute échelle, citoyens, entreprises, milieu associatif – engagent des transformations profondes, chacun responsable à son échelle et dans ses champs de compétences.

Aussi pour réaliser ces transformations profondes il est nécessaire d'avoir :

- une culture et une connaissance commune des enjeux de l'urgence climatique,
- le partage d'une vision territoriale commune permettant d'orienter les actions de chacun vers les objectifs finaux de neutralité carbone.

Monsieur le Président explique que les enjeux d'information et de prise de conscience homogènes sont donc fondamentaux. Il s'agit avant tout de mettre l'ensemble des élus municipaux et intercommunaux du Genevois français sur un pied d'égalité en matière d'information et de prise de conscience de l'urgence climatique.

Les ateliers « Fresque du climat » représentent la première étape d'une démarche globale d'accompagnement au changement du territoire vers une transition écologique écosystémique (tous les acteurs).

Le Pôle métropolitain du Genevois français se donne un an et demi entre le second semestre 2022 et fin 2023 pour déployer « la Fresque du Climat » auprès des 2350 conseillers municipaux du Genevois français. Cette méthode participative a déjà été éprouvée auprès de plus de 300 000 élus français.

A ce jour, la valeur ajoutée d'un portage métropolitain de cette action de sensibilisation est avérée en matière de massification et d'aide au déploiement rapide. Les référents PCAET et élus référents l'ont confirmé lors des tournées de territoire.

Il indique que certaines collectivités du Genevois français ont déjà testé l'outil Fresque auprès de petits groupes d'élus. Les référents confirment tous l'intérêt de profiter du marché métropolitain pour déployer plus largement, en prenant en compte les premiers retours d'expériences.

Madame Laure FABIANI revient sur le cadre du projet et explique qu'il est coordonné par le Pôle métropolitain avec l'appui de ses collectivités membres. Cette action pourra s'inscrire dans le volet sensibilisation des PCAET des EPCI membres.

Un marché pour accompagner le Pôle métropolitain dans l'animation et la coordination de ces ateliers « fresque du climat » devrait être lancée courant avril 2022.

Il est attendu du prestataire **4 grandes missions** :

- **Définir une méthodologie et un contenu d'animation type « Fresque du climat »** à décliner à l'attention de l'ensemble des conseillers municipaux du Genevois français.
- **Animer** le format type « Fresque du climat » en suivant la méthodologie et le contenu retenu auprès de l'ensemble des conseillers municipaux du Genevois français.

- **Coordonner l'animation** : organiser le planning en direct avec les référents communaux pour définir les dates, les lieux et s'assurer de la disponibilité des animateurs.
- **Réaliser des reportings réguliers et des bilans ponctuels** permettant d'évaluer, de valoriser la démarche et de la réajuster si nécessaire. Un bilan plus détaillé qualitatif et quantitatif sera à produire tous les 6 mois. Le rapport final fera apparaître des perspectives de solutions et de suite en matière de parcours élus.

Les référents techniques et politiques de chaque intercommunalité membre seront associés au suivi.

En ce qui concerne le budget, elle précise que le marché est estimé à 150 000 € HT. Le premier tiers de livrables payable sur le dernier trimestre 2022 et les deux tiers restants sur 2023.

Le montant nécessaire pour la première année est inclus au budget 2022 du Pôle métropolitain : 54 000€, dont 24 460 € peuvent être pris en charge et valorisés dans le cadre du projet INTERREG PACTE – Grand Genève en transition.

Madame Laure FABIANI précise que le format classique de l'atelier type « fresque du Climat » est attendu sous la forme suivante :

- Jeu autour d'une table, par groupe de 6 à 8 participants.
- 1 animateur pour 15 élus maximum. 42 cartes sont distribuées en 5 lots successifs. Les participants doivent retrouver en équipe les liens de causes à effets pour reproduire la fresque du climat.
- Déroulé en **3 grandes séquences formant un atelier de 3h** :

1h30 – REFLEXION : découvrir et mettre en lien les cartes puis co-construire la fresque,

0h15 à 0h30 – CREATIVITE : décompresser, s'approprier la fresque et créer un esprit d'équipe en l'illustrant,

1h00 à 1h15 – DEBRIEF ET PERSPECTIVES DE SOLUTIONS : échanger sur ses émotions, questions, et dessiner des solutions individuelles et collectives.

Ces ateliers doivent avant tout mobiliser fortement les acteurs locaux pour ensuite enclencher le déploiement de la sensibilisation sur chaque EPCI, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de leur PCAET ; le calendrier de diffusion des invitations/appel à participation et celui des animations locales devront être coordonnés entre le prestataire et le Pôle métropolitain, en co-construction avec chaque référent d'intercommunalité membre.

Chaque déploiement local fera l'objet d'une réunion préliminaire entre le Pôle métropolitain, l'intercommunalité concernée et le prestataire afin d'identifier de manière précise les instances et outils de diffusion locaux.

En ce qui concerne la communication, le Pôle métropolitain assurera la diffusion, le suivi et les relances des invitations depuis ses outils de diffusion. Il gèrera également la valorisation de la démarche. En parallèle, les collectivités membres assureront le relai pour optimiser le déploiement local.

1.1 SUIVI POLITIQUE

Enfin, Madame Laure FABIANI détaille le fonctionnement du suivi politique prévu comme suit :

a) **Suivi politique en bureau du Pôle métropolitain - semestriel**

Laure FABIANI référera directement aux élus en bureau à fréquence semestrielle.

b) 2 conférences Transition écologique et/ou mixte - bisannuel

Point d'information en Conférence transition écologique et/ou mixte du Pôle métropolitain, qui réunit les vice-présidents en charge de la transition écologique et/ou autres.
Cette conférence pourra être élargie aux acteurs économiques et mobilité du territoire.

c) 3 comités syndicaux

Laure FABIANI réfèrera directement aux élus du comité syndical lors des 3 étapes clés du mandat : au lancement - début 2^{ème} semestre 2022, à mi-parcours – début 2023 et à la fin de la mission pour un bilan final : dernier trimestre 2023.

Monsieur François DEVILLE explique que Thonon Agglomération a déjà initié une démarche mais qui n'a pas encore aboutie notamment en raison de la crise sanitaire.

Madame Laure FABIANI indique que le Pôle métropolitain pourra prendre en charge le déploiement de l'opération aux Communes de Thonon Agglo si elle le souhaite.

Avant d'aborder le prochain sujet, Monsieur Christian DUPESSEY accueille Messieurs Christophe ARMINJON, Jean-Claude TERRIER, Jean-Claude GEORGET et Stéphane VALLI qui rejoignent la séance à 19h30 et prennent part aux prochains votes.

POINT N°3 – PROJET D'AGGLOMERATION N°3 : ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION PAQUET DE MESURES MODES DOUX PA3

Le 6 décembre 2019, la Confédération suisse, les cantons de Vaud et de Genève et le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Grand Genève ont signé l'accord sur les prestations concernant le Projet d'agglomération « Grand Genève 3^{ème} génération partie transports et urbanisation ».

La subvention fédérale pour le projet d'agglomération n°3 bénéficie d'un taux de contribution de 40% pour les mesures individuelles et d'un montant maximum total de près de 120 millions de francs pour les mesures du Grand Genève représentant un coût d'investissement de l'ordre de 300 millions CHF.

Le financement de la Confédération est attribué à :

- Une liste d'investissements déterminés (« mesures individuelles »), dont deux dans le Genevois français : Pôle d'échange multimodal (PEM) de Thonon-les-Bains (7,14 millions CHF de crédits fédéraux) et de La Roche-sur-Foron (1,26 million CHF de crédits fédéraux) ;
- Un « paquet de mesures Modes Doux » sous forme de contribution forfaitaire d'un montant maximale de contribution fédérale de 17.89 millions de francs.

Dans le cadre de la 3^{ème} génération des projets d'agglomération, la Confédération suisse a en effet introduit un nouveau mécanisme appelé "Paquet Liste A Modes Doux ". Il s'agit de regrouper les mesures de type "Mobilité Douce" (MD) et dont les coûts ne dépassent pas 5 millions de francs après indexation dans un paquet pour lequel les contributions fédérales sont octroyées de manière forfaitaire. Ce mécanisme implique que chaque mesure constituant le paquet soit décomposée en "Unités de Prestations" (ci-après "UP"), par exemple : nombre d'aires de stationnement vélos, de marquage de passages piétons, d'ilots de protection, de m² de passerelle, de passage inférieur, de mètres de linéaire de cheminement modes doux.

Se fondant sur les données des projets d'agglomération et sur des valeurs empiriques, la Confédération suisse a ensuite déterminé un montant fixe de contribution fédérale forfaitaire maximale (inclut renchérissement et TVA) pour chacune des catégories de réalisation d'infrastructure MD.

La répartition de la contribution forfaitaire basée sur ce principe d'UP conduit toutefois à de fortes disparités de cofinancement entre les différentes mesures et entre les territoires en raison de l'impossibilité d'uniformiser ce mécanisme : les montants fixes de contribution fédérale par catégorie se retrouvent ainsi parfois surestimés ou sous-estimés en rapport aux coûts d'investissement de la mesure (soit le coût d'investissement annoncé lors du dépôt du PA3).

Afin d'éviter des disparités entre maîtres d'ouvrage, le Bureau du GLCT Grand Genève a décidé en septembre 2019 une répartition plus équitable de la contribution fédérale forfaitaire calculée sur la base du coût d'investissement de la mesure annoncé au dépôt du PA3 et retenu par la Confédération, et non plus sur les UP réalisées. Ce traitement s'approche davantage de la gestion des mesures individuelles cofinancées de priorité A des projets d'agglomération. Par conséquence, le canton de Genève a réparti la part de contribution fédérale forfaitaire par mesure au prorata des coûts annoncés lors du dépôt du PA3 et des UP qui seront réalisées.

Sur la partie française, la contribution fédérale du « paquet de mesures Modes doux » contribuera au financement des mesures ci-dessous et sera affectée à partir des unités de prestations comprises dans chaque mesure.

N°	N° mesure par UP	Mesure	Maîtrise d'ouvrage / Porteur de projet	Coût <u>IMPUTABLE</u> reconstitué sur la base du projet d'accord (MF TTC 2016)	Subvention fédérale objectif
15-25	MD4	Aménagement structurants MD en rabattement vers le pôle d'échanges multimodal de Bonneville	CC Faucigny-Glières	3,33	1,33
36-1-20	PassINF	Construction d'une passerelle MD au-dessus des voies de chemins de fer entre Annemasse et Ambilly	Annemasse Agglo	3,15	1,26
36-3-20	MD1	Aménagement d'une voie verte en rabattement sur la gare d'Annemasse depuis Ville-la-Grand et Puplinge	Annemasse Agglo	2,62	1,05
TOTAUX France				9,10	3,64
TOTAUX GENEVE + France + VAUD				44,73	17,89

Cette enveloppe est donc fléchée sur des projets de pistes cyclables dont les travaux doivent débuter entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2025.

Comme pour l'ensemble des mesures situées sur territoire français cofinancées par la Confédération, le Canton de Genève agit pour le compte de la Confédération pour le versement des contributions fédérales et le suivi de réalisation.

La présente convention a pour but de définir les modalités de mise en œuvre du paquet Modes Doux (MD) du Projet d'agglomération de 3^{ème} génération (PA3) donnant droit à des contributions forfaitaires de la Confédération suisse. Elle fixe les responsabilités de la République et canton de Genève, du canton de Vaud, de la Région de Nyon et du Pôle métropolitain du Genevois français concernant les modalités de réalisation, de suivi et de contrôle des mesures franco-valdo-genevoises du paquet MD.

Par ailleurs, elle définit le mécanisme de répartition des contributions fédérales forfaitaires octroyées à ce paquet MD entre les mesures bénéficiaires ainsi que les conditions de reversement pour la réalisation des "unités de prestations" établies. Il s'agit de réaliser la coordination nécessaire avec les maîtres d'ouvrage bénéficiaires des mesures du paquet MD afin d'assurer un suivi rigoureux des mesures pour une planification et une réalisation dans les temps des unités de prestations prévues.

Les parties signataires s'engagent à fournir les données et informations nécessaires dans le cadre du suivi des mesures et des unités de prestations à réaliser ainsi qu'à vérifier celles-ci afin de fournir des données complètes et de qualité.

Pour les mesures du paquet MD réalisées sur le territoire français, une convention de reversement ad hoc par mesure sera établie entre le canton de Genève et le maître d'ouvrage français (Annemasse agglo et la Communauté de Communes Faucigny-Glières) sur la base d'un dossier décrivant la /les mesure(s) à réaliser pour fixer les conditions et modalités de reversement de la part de contribution fédérale forfaitaire qui lui revient en fonction des unités de prestations réalisées et selon le mécanisme de financement et de répartition défini.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de Convention de « réalisation, de reversement, de suivi et de contrôle des mesures donnant droit à des contributions fédérales forfaitaires du paquet modes doux du Projet d'agglomération n°3 », ci-annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **INVITE** les représentants des Maîtres d'ouvrage français concernés, Annemasse Agglomération et la Communauté de communes Faucigny-Glières à prendre acte du contenu de la présente convention et à soumettre à leurs instances délibératives la ou les conventions de financement (selon le modèle ci-annexé à la présente convention) associées aux mesures de mobilité douce listées dans le présent accord et dont elles ont la responsabilité, selon le calendrier prévisionnel établi.

Monsieur le Président Christian DUPESSEY souligne la vigilance et le rôle du Pôle métropolitain. Sans cette convention les fonds n'auraient pas été répartis comme il se doit entre les maîtres d'ouvrages. Certains auraient été très largement cofinancés et d'autres à moins de 20% du coût des travaux. Il tient également à souligner la solidarité et la cohésion dont on fait preuve nos partenaires valdois (Canton de Vaud et Région de Nyon) et genevois. Ils ont accepté et permis une forme de péréquation des crédits de la Confédération suisse entre Maîtres d'ouvrage, franco-valdo-genevois.

Monsieur Hubert BERTRAND s'interroge sur les délais de la procédure des Projets d'agglomération, puisqu'entre le moment de dépôt du dossier et la date de réalisation des projets, il n'y a pas de réajustement des montants accordés par la Confédération. Il s'est déjà écoulé 6 ans depuis le dépôt du PA3 et 3 ans depuis la signature de la convention entre la Confédération, le Canton de Genève et le GLCT.

Monsieur Christian DUPESSEY indique que la procédure peut sembler longue, il en convient. Toutefois, elle est dotée d'une très grande prévisibilité puisque l'ensemble des délais sont connus de nombreuses années auparavant. Nous connaissons ainsi la date butoir pour le prochain dépôt du PA5. Nous aimerions avoir une telle visibilité sur l'ensemble des politiques contractuelle en France. Dans le cas de la Confédération, les maîtres d'ouvrage doivent donc anticiper au maximum.

V. RESSOURCES HUMAINES

POINT N°1 : DECES D'UN AGENT DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS - VERSEMENT DU CAPITAL DECES

Le Président du Pole métropolitain du Genevois français,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les articles D 712-19, D 712-20, D 712-23-1 et D 712-24 du Code de la Sécurité Sociale,

Vu le décret n° 60-58 du 11 janvier 1960, Vu l'article 119 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2015-1399 du 3 novembre 2015 relatif aux modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droits des fonctionnaires,

Vu les nouvelles dispositions législatives et réglementaires issues de la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014, dite loi Eckert, entrées en vigueur au 1er janvier 2016,

Vu le décret n°2015-1399 du 3 novembre 2015, Vu le décret n°2009-1425 du 20 novembre 2009,

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que, lorsqu'un fonctionnaire décède avant l'âge légal de départ à la retraite quelle que soit la cause du décès, la collectivité qui employait cet agent doit verser un capital décès aux ayants-droits (conjoint et enfants de moins de 21 ans). Le capital décès est par conséquent une prestation obligatoire à la charge de la collectivité.

Comme la collectivité a souscrit un contrat d'assurance des risques statutaires auprès de Viventer, Groupama Auvergne Rhône- Alpes depuis le 01/01/2019, ce capital décès sera remboursé par cette compagnie d'assurance à hauteur de quatre fois le montant prévu au régime général, articles D361-1 et D712-19 du code de la sécurité sociale ; soit 13 904 €.

Monsieur le Président rappelle que Madame Laurence Cardinale, agent titulaire CNRACL est décédée le 16 septembre 2021.

Par conséquent, il est nécessaire de procéder au versement du capital décès à son ayant droit : son époux Monsieur Nicolas Cardinale, sa fille ne peut prétendre au capital décès car elle a plus de 21ans.

Le capital décès est égal au traitement de base indiciaire du mois du décès x 12 et au régime indemnitaire des 12 derniers mois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité syndical,

- **APPROUVE** le versement du capital décès de madame Laurence Cardinale d'un montant de 30 704.52 euros à son ayant droit, Monsieur Nicolas Cardinale, son époux comme mentionné ci-dessus.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.
- **ACCEPTÉ** le remboursement du capital décès par l'assurance Viventer Groupama Auvergne Rhône- Alpes d'un montant de 13 904 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour la bonne application de cette décision.

VI. DIVERS

Monsieur Christian DUPESSEY rappelle l'organisation des webinaires Grand Genève. Le premier se tiendra le mardi 26 avril sur le thème « Le Grand Genève : c'est quoi ? ». Il invite les membres du Comité syndical à participer à cette réunion et à relayer l'invitation auprès d'eux.

La séance est levée à 20h30.